



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 04 MARS 2025
CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 18/02/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes TRIoux Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association EMERA dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Octobre rose 2024 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la participation de l'association EMERA (Ecoute et soutien des Malades, de leurs proches, Entraide des professionnels avec le Réseau médico-social d'Accompagnement) lors de la soirée de sensibilisation au dépistage du cancer du sein qui s'est déroulée à la piscine municipale en octobre 2024 ;

Considérant la volonté de redistribuer les recettes perçues lors de cette animation aux associations œuvrant en matière de lutte contre le cancer et d'accompagnement des personnes malades ;

Considérant que la municipalité souhaite soutenir les actions de l'association EMERA dans la mise en œuvre d'actions de soutien auprès des personnes atteintes de cancers ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association EMERA.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 657 48.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

Stievenard
STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250304-18_02_2025-DE

Date d'affichage : 10/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

